

Une autre vie s'invente ici

Les Parcs naturels régionaux,
territoires d'alimentation responsable et durable

L'apport des Projets Alimentaires Territoriaux



ETUDE

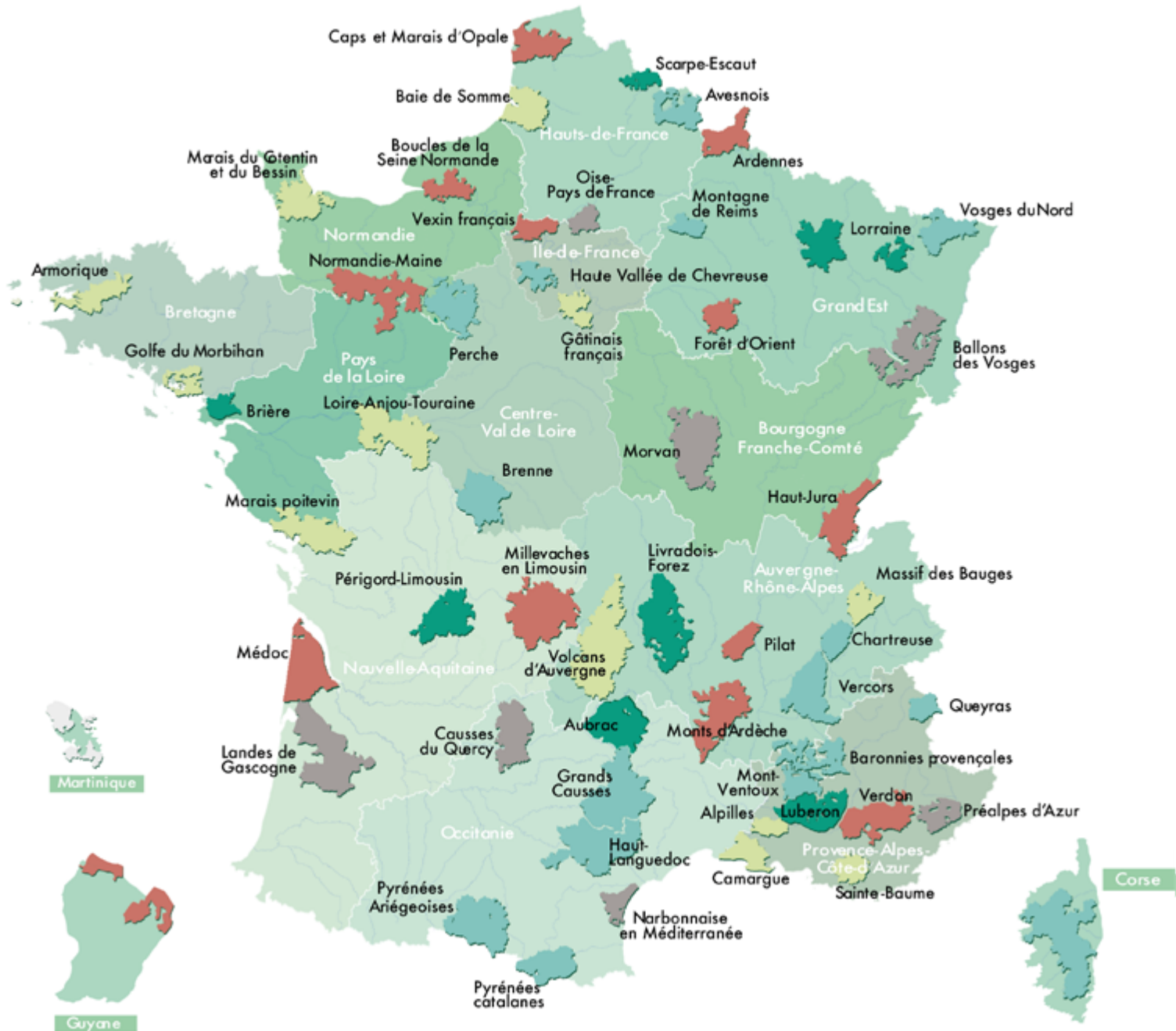
septembre 2020



Une autre vie s'invente ici

56 Parcs naturels régionaux de France

Cliquez sur un Parc pour accéder directement à sa fiche personnalisée « agriculture et alimentation »



- Engagement des Parcs dans des PAT -

 Anime ou coanime un PAT labellisé	 PAT en construction	 PAT en réflexion	 Pas intéressé/concerné par un PAT propre	 Partie prenante de PAT porté par d'autres ou en projet
--	--	---	---	---



SOMMAIRE

INTRODUCTION p. 5

PARTIE 1. p. 11

Le PAT, un outil largement utilisé par les Parcs pour construire leurs stratégies agricoles et alimentaires

PARTIE 2. p. 12

La diversité des positionnements des Parcs vis-à-vis des PAT

PARTIE 3. p. 17

La perception des PAT par les Parcs

PARTIE 4. p. 20

Des PAT à l'appui de transitions alimentaires en cheminement

PARTIE 5. p. 25

Retours d'expériences sur les difficultés rencontrées

PARTIE 6. p. 28

Échange et valorisation de bonnes pratiques

CONCLUSION p. 31



avant-propos

Ce document synthétise les actions des Parcs naturels régionaux dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Il présente aussi les stratégies de projets alimentaires de 48 des 56 Parcs du réseau. Il s'est construit en deux années, le temps de réaliser un projet collectif porté par un groupe d'étudiantes de Sciences Po Paris et d'organiser ensuite des échanges avec les Parcs. Cette étude a été conduite avec RESOLIS dans le cadre d'un projet commun soutenu par le Programme national pour l'alimentation (PNA).

Ce travail comprend deux parties complémentaires :

- La première présente les actions et les stratégies de projets alimentaires des 48 Parcs interrogés, sous la forme de fiches dans un format synthétique. Cette partie s'appuie sur un travail d'enquête validé et réactualisé par les Parcs en 2020 ; ces fiches sont accessibles en cliquant sur les Parcs de la carte en page 2 dans la version téléchargeable de ce document.
- La seconde partie reprend les éléments de l'analyse menée par le groupe d'étudiantes de Sciences Po, que nous avons actualisée suite aux nombreux échanges avec les Parcs après la fin de leur projet collectif.





Michel Weber © B. Zalmanski

Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation locale, responsable et durable

La présente étude a permis de sonder les Parcs sur leurs positionnements et sur la manière dont chacun voit son cheminement vers l'alimentation responsable et durable. Les projets alimentaires territorialisés constituent à cet égard un des outils de cette évolution. Une majorité de Parcs est engagée dans ce dispositif. Ce travail montre qu'un mouvement collectif est lancé. Les projets avancent et évoluent vite.

Les mesures de confinement ont également catalysé la mise en œuvre de certains projets : créations de drive fermiers, de cartes interactives et applications mobiles des lieux de ventes, boutiques en ligne, vente ambulante, plateformes de producteurs... Je nourris l'espoir que cette crise sanitaire aura permis, à sa manière, d'accélérer un certain nombre de prises de conscience, notamment sur notre façon de nous nourrir. Cette période inédite que nous avons vécue, les inquiétudes concernant une crise économique, puis sociale de grande ampleur, les efforts de relance économique et la volonté d'une relance stratégique post-crise mais également une demande citoyenne forte... militent pour la transition alimentaire et l'émergence d'une alimentation plus locale, responsable et durable. La question de la santé, au cœur du

Congrès des Parcs 2021 en Brière, est également une entrée cruciale du lien entre agriculture et alimentation que nous souhaitons renforcer. Ce travail arrive à point nommé alors que le gouvernement annonce un plan de relance visant notamment à accélérer la transition écologique et renforcer la souveraineté alimentaire. Parmi les propositions citons, le développement de projets alimentaires territoriaux et un accès renforcé aux produits locaux.

Les Parcs naturels régionaux, par leur dynamique territoriale, leur capacité à fédérer les acteurs, à rapprocher les collectivités et mobiliser les citoyens, peuvent être les facilitateurs de ce nouveau paradigme. La complémentarité et la coopération avec les villes, les agglomérations et les collectivités territoriales seront un gage de réussite de cette transition. Nous devons nous engager avec force sur ces sujets et militer pour que les politiques intègrent la transition à tous les échelons.

Michaël Weber
Président de la FPNRF



Henri Rouillé d'Orfeuil © Resolis

Innovation, expérimentation et transition

Les Parcs naturels régionaux, laboratoires de la transition agricole et alimentaire

RESOLIS, qui accompagne la Fédération des Parcs ou, plutôt, chemine avec elle, explore à présent le vaste champ des dynamiques territoriales de transition agricole et alimentaire, troisième champ d'observation, après celui des initiatives des acteurs des chaînes de production et de consommation des aliments, celui des IARD, et celui des mesures de politiques publiques pro-transition, celui des MESARD. Nous abordons ce nouveau champ des dynamiques territoriales d'abord par une vue d'ensemble de 48 des 56 PNR – dont les stratégies alimentaires sont présentées dans 48 fiches - et par un travail plus approfondi avec 12 parcs-pilotes - 6 Parcs en 2018 (Baronnies provençales, Luberon, Normandie-Maine, Perche, Queyras, Vosges du Nord), 3 en 2019 (Boucles de la Seine normande, Golfe du Morbihan, Scarpe-Escaut) et 3 en 2020 (Corse, Montagne de Reims, Pilat). Nous présentons dans ce document, outre les 48 fiches des Parcs, une analyse transversale et comparative menée avec un groupe d'étudiantes de Sciences Po, qui met en avant la relation de ces Parcs avec le dispositif des Projets alimentaires territoriaux (PAT).

La Fédération et RESOLIS ont proposé à ces Parcs-pilotes de les accompagner au cours d'une année de repérage, d'observation et d'analyse des initiatives d'alimentation responsable et durable (IARD) et des mesures de politiques publiques (MESARD) actives dans leurs territoires. Cette première étape peut ensuite se poursuivre par un accompagnement des dynamiques territoriales de transition agricole et alimentaire dans le but de faire des Parcs des territoires d'alimentation responsable et durable (TERARD) de référence. Trois Parcs (Boucle de la Seine normande, Perche, Queyras) ont accepté en 2020 de monter cette dernière marche, celle de la compréhension de ces dynamiques territoriales. Nous présenterons les résultats de ce dernier travail dans une prochaine publication et espérons pouvoir faire essaimer ce travail.

En collaborant avec la Fédération des Parcs et avec d'autres partenaires majeurs pour nous – Régions de France, l'Assemblée des départements de France et France urbaine-, nous avons

affiné nos outils d'observation et d'analyse des IARD, MESARD et TERARD et précisé notre vision de la transition alimentaire.

Cette vision repose sur cinq évolutions :

Économique, reterritorialisation du système alimentaire et relance des économies alimentaires locales ;

Environnemental, durabilité du système alimentaire, agro-écologie, économie circulaire ;

Social, accès de tous à une alimentation satisfaisante en quantité et en qualité ;

Culturel, valorisation du patrimoine et de la diversité alimentaires ;

Démocratique, revalorisation de la vie démocratique locale autour des actions de transition.

Au regard de la transition alimentaire, ces cinq évolutions n'ont pas toutes les mêmes caractères : les évolutions économiques, environnementales et culturelles touchent aux grands fondements du système alimentaire contemporain, à savoir sa mondialisation et son agro-industrialisation, alors que les évolutions sociales et démocratiques correspondent à des exigences qui ne sont pas spécifiques du processus de transition du système alimentaire. Néanmoins, ces deux familles d'exigences sont déterminantes pour la bonne évolution du ou des systèmes alimentaires : sans attention à la justice sociale et à la participation des citoyens, il y a peu de chances d'aboutir à une alimentation responsable et durable, inclusive et équilibrée.

L'apport de cette étude, réalisée dans le cadre d'un projet collectif d'étudiants, est important pour la construction de notre vision de l'alimentation responsable et durable. Elle s'ajoute aux concours de nombreux étudiants qui depuis six ans nous ont permis d'avancer dans la compréhension de cette nécessaire transition agricole et alimentaire et dans la construction d'une pédagogie qui lui soit dédiée.

Henri Rouillé d'Orfeuil,

Académie d'agriculture de France, RESOLIS

Plaidoyer

Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable



©PNR Perche

Les Parcs naturels régionaux dans leurs chartes et leur Fédération dans ses prises de position ont toujours accordé une place centrale à la relance des économies agricoles et alimentaires territoriales, créatrices de valeurs et d'emplois locaux, souvent non délocalisables. Cette orientation autrefois marginale se trouve aujourd'hui confirmée par les questionnements qui s'accumulent sur les performances et la durabilité du système agricole et alimentaire encore dominant. En effet, il n'est pas de semaines qui n'apportent de nouvelles preuves des limites de ce système à la fois largement mondialisé et fortement agro-industrialisé. Les angles d'attaques sont divers : ce sont parfois les consommateurs qui s'inquiètent pour leur santé à moyen ou long terme, parfois les citoyens ou associations qui dénoncent les dégradations environnementales, la perte de biodiversité et le changement climatique, parfois les collectivités territoriales qui assistent impuissantes à la concentration ou à la disparition des entreprises et des emplois agricoles et alimentaires, à la perte des identités et des cultures alimentaires et à la dégradation des paysages.

Ces questions ne sont pas nouvelles, mais elles étaient souvent jugées négligeables face aux performances économiques d'un système qui, en trois décennies, a remis sur pied une agriculture et une alimentation sorties meurtries de la seconde guerre mondiale. Mais,

au cours des trois dernières décennies, ce qui était considéré comme négligeable est maintenant au cœur du débat scientifique, du débat politique et du débat public et citoyen. Sans apporter de solutions nationales immédiates, les états généraux de l'alimentation ont révélé l'ampleur de ces préoccupations, dénoncé les excès de mondialisation et d'agro-industrialisation du système alimentaire contemporain, dit l'urgence d'une transition agricole et alimentaire (TAA) et légitimé les acteurs des chaînes de production et de consommation des aliments déjà engagés sur des chemins de transition. Nous avons lancé ces dernières années, au niveau de la Fédération des Parcs et dans les Parcs naturels régionaux volontaires un débat autour des performances

du système agricole et alimentaire, mais aussi des actions de repérage d'initiatives pionnières et des actions de relocalisation alimentaire.

Fort de l'observation et de l'accompagnement de ces initiatives locales de transition agricole et alimentaire, nous avons aujourd'hui la conviction que cette transition vers une alimentation responsable et durable repose sur trois grandes évolutions :

- 1 **Un processus progressif de reterritorialisation du système alimentaire**, permettant une revitalisation économique de nos territoires.
- 2 **Une mutation de caractère agro-écologique de la production agricole**, permettant une revalorisation des nos ressources naturelles, humaines et culturelles plutôt que l'importation d'intrants de synthèse et d'énergies fossiles, à l'origine de l'érosion des espèces animales et végétales et de fortes émission de gaz à effets de serre.
- 3 **Une émergence d'une démocratie alimentaire**, permettant une mobilisation des acteurs de la transition et un accès de tous à une alimentation de qualité.



Conformément à leur souhait et à leur vocation de devenir des territoires d'innovation, d'expérimentation et de transition, les Parcs, souhaitent s'engager dans cette transition agricole et alimentaire, pour eux-mêmes, mais aussi pour servir de référence à d'autres territoires. Nous souhaitons aussi avancer en synergie avec d'autres organisations de collectivités territoriales et d'autres projets sur le territoire du Parc ou sur des territoires de proximité. De ce point de vue, nous adhérons pleinement au Livre blanc publié par Régions de France « Pour une agriculture durable et une alimentation responsable ». La Fédération des Parcs



©PNR Marais Poitevin

propose également de participer à l'objectif annoncé par le gouvernement de voir se constituer 500 « Projets alimentaires territoriaux » dans les prochaines années. Il y a bien des manières d'avancer vers une alimentation responsable et durable, mais celle ouverte par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui a proposé aux acteurs de la TAA de s'organiser dans le cadre de « projets alimentaires territoriaux » (PAT), correspond bien à l'esprit des chartes de nos Parcs et de nos territoires socialisés, animés et vivants. Les PAT permettent en effet une mobilisation de nos ressources internes et la construction de partenariats au service de la transition et de l'élaboration de « système alimentaires territorialisés ». Le Parc peut

être porteur d'un PAT sur son territoire, y participer ou même fédérer plusieurs PAT sur son territoire. Ce qui importe, c'est qu'il soit engagé dans le processus de TAA.

La Fédération des Parcs et les Parcs sur chacun de leur territoire ont donc décidé de lancer le programme « Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable » fondé sur les trois grandes évolutions citées précédemment : processus progressif de reterritorialisation de l'alimentation, mutation de caractère agroécologique de l'agriculture et émergence d'une démocratie alimentaire. Il est proposé aux Parcs volontaires de procéder en quatre étapes qui viendront conforter les démarches déjà entreprises :

- 1 **Une phase d'observation** permettant d'identifier et d'analyser les initiatives d'alimentation durable et responsable des acteurs qui sont déjà engagés dans des chemins de transition.
- 2 **Une phase de gouvernance** permettant d'engager un débat local et d'aboutir, d'une part, à la mise en place ou au renforcement d'une « gouvernance alimentaire démocratique », d'autre part, à organiser sous la forme d'un « pré-PAT » les acteurs et leurs initiatives, actifs sur le territoire et déjà engagés sur un chemin de transition.
- 3 **Une phase d'accompagnement** permettant, d'une part, d'appuyer le changement d'échelle et/ou l'essaimage de ces initiatives, mais aussi d'aider de nouveaux acteurs à entrer dans la dynamique de transition, d'autre part, d'accompagner les autorités publiques à renforcer et à multiplier les mesures de politiques publiques dédiées à cette transition, et ainsi de donner forme et force à un PAT qui transforme progressivement le Parc en un territoire d'alimentation responsable et durable.
- 4 **Une phase de capitalisation et de valorisation** des expériences de transition, qui permettent de consolider une nouvelle et forte « Pédagogie de la TAA », et de renforcer des liens de partenariat entre les Parcs et des territoires de notre pays, voire de pays partenaires, qui souhaiteraient s'engager eux aussi dans un grand mouvement de transition.

L'enchaînement et l'ordre des trois premières étapes peuvent varier selon la situation de chaque Parc. La Fédération des Parcs, accompagnera les Parcs dans leurs actions, facilitera les échanges entre eux et portera au niveau national et international un plaidoyer en faveur de la transition alimentaire et de l'émergence à grande échelle d'une alimentation responsable et durable, pilier d'un mouvement en faveur d'une grande transition écologique et solidaire¹.

¹Une feuille de route permettra de mettre en œuvre ces objectifs.

Les signataires

À Cajarc, le 5 juillet 2019




Fédération des Parcs naturels régionaux de France
 9, rue Christiani - 75018 Paris
 info@parcs-naturels-regionaux.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr
 fb.com/FederationPNR
 @FederationPNR



Résumé

Sur la base d'entretiens individuels avec les représentants de 48 Parcs, cette étude présente une vue d'ensemble et une analyse comparative des stratégies alimentaires. Elle cherche à quantifier et à qualifier l'implication croissante des Parcs dans ces stratégies et, le cas échéant, des processus de construction de PAT en vue de les accompagner efficacement à l'avenir.

LES PARCS ET LA NOTION DE PAT, DIVERSITÉ DE POSITIONNEMENT DES PARCS

Vis-à-vis de la notion de PAT, les positionnements des Parcs sont variés. À l'heure actuelle, sur les 48 Parcs interrogés 7 Parcs animateurs ou coanimateurs de la démarche sont labellisés PAT, 14 sont engagés dans un processus de construction d'un PAT, 10 Parcs envisagent de lancer ce processus, 13 Parcs sont associés à des démarches portées par d'autres sur leurs territoires, 7 Parcs n'envisagent pas pour le moment de porter un PAT et ne sont pas associés à la vie d'un PAT. Certains sont à la fois engagés dans une démarche propre et participent à des PAT de leur territoire. Pour comprendre la manière dont les Parcs perçoivent les projets de PAT, il a été demandé à chacun d'eux de proposer trois mots-clés ou idées principales qui pourraient selon eux caractériser un PAT. Il ressort un sentiment de diversité de perception qui s'exprime autour de trois caractéristiques :

1. La diversité des systèmes agricoles et alimentaires

Le PAT se distingue par une approche systémique de la question alimentaire. Cependant, de nombreux territoires font aujourd'hui face à une production locale peu variée, une offre alimentaire insuffisante ou une demande locale non-alignée avec la quantité produite.

2. La diversité des initiatives

Quelques types d'actions se retrouvent dans de nombreux Parcs (circuits courts, approvisionnement local de la restauration collective...). D'autres initiatives, souvent plus innovantes, répondent aux situations particulières des Parcs et montrent la diversité des actions et la créativité des acteurs.

3. La diversité des stratégies

Selon leurs spécificités en matière d'alimentation et d'agriculture, les Parcs vont adopter des stratégies différentes. Pour certains, le PAT doit agir comme moteur de développement de nouvelles initiatives. Pour d'autres, le PAT doit permettre de faire reconnaître des initiatives déjà existantes sur le territoire et d'aider à leur essaimage. Mais le PAT peut également être compris comme un dispositif de guidage vers un objectif à long terme. Enfin, un petit nombre de Parcs considère le PAT comme un moyen pour le Parc de se réorienter sur des stratégies alimentaires.

RETOURS D'EXPÉRIENCES CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ANIMATION D'UN PAT



La plus-value du Parc

- Fédérateur des acteurs et/ou coordinateur des actions
- Soutien technique et/ou politique
- Soutien financier
- Initiateur ou accompagnateur d'actions



Les principales difficultés rencontrées

- Financement
- Manque de soutien politique
- Difficulté de fédérer et / ou créer un espace de discussion entre acteurs locaux
- Manque d'engagement venant des acteurs locaux
- Manque de structuration
- Des PAT déjà présents sur le territoire
- Problème d'échelle
- Le Parc ne réunit pas toutes les conditions pour la mise en œuvre d'un PAT



Les leviers favorables

- La mise en réseau des acteurs
- La bonne connaissance des acteurs locaux
- La mobilisation d'appuis extérieurs

PARTIE 1.

Le PAT, un outil largement utilisé par les Parcs pour construire leurs stratégies agricoles et alimentaires

Si l'agriculture est souvent au cœur des chartes élaborées par les Parcs, le volet alimentation n'apparaît pas dans plus de la moitié de ces chartes. Il faut cependant souligner que les Parcs naturels régionaux s'approprient progressivement cette thématique, l'incluent de plus en plus dans les nouvelles chartes et multiplient les initiatives. Ainsi, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont souvent mentionnés par les Parcs. Et quand ils ne le sont pas explicitement, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas impliqués dans des actions liées à l'alimentation (exemple du Morvan).

Le PAT est un concept vaste et englobant, qui laisse une grande marge de manœuvre aux acteurs qui décident de s'en saisir. Les Parcs se sont rapidement appropriés ce concept. Ils construisent des PAT adaptés aux réalités de leur territoire et compatibles avec les besoins et les enjeux locaux.

On observe donc une grande diversité dans la mise en œuvre des PAT par les Parcs. Chacun présente des priorités, des acteurs, des stratégies, des objectifs propres et variés. La vision transversale adoptée dans cette étude permet de rendre compte à la fois des points communs mais aussi des différences entre les Parcs. Elle met en lumière les difficultés rencontrées par certains mais également les points positifs à partager.

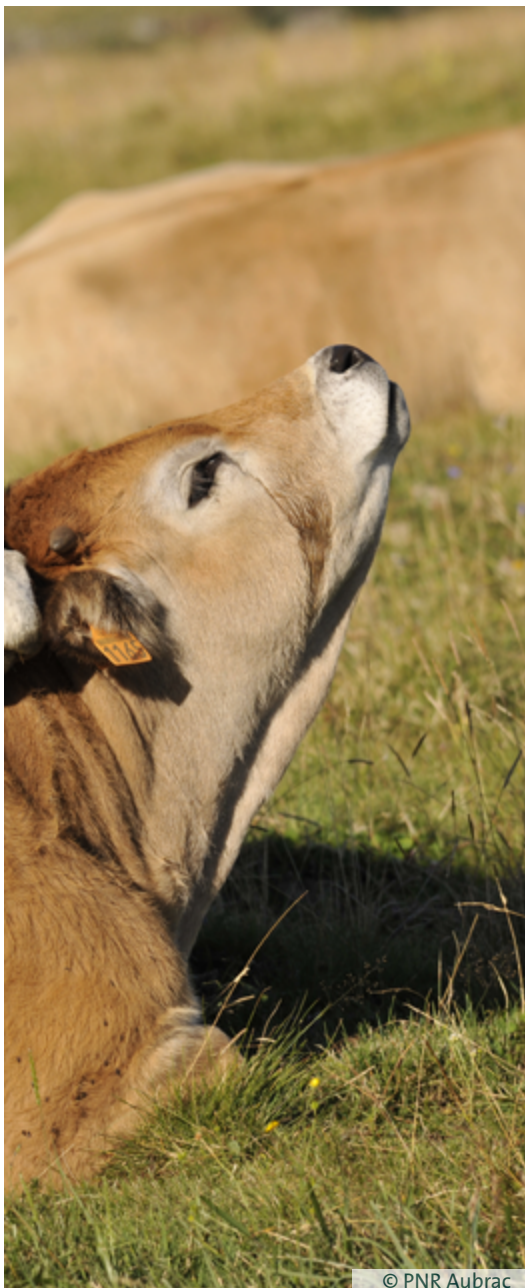
Un PAT labellisé, qu'est-ce que c'est ?

Selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les PAT sont des projets visant à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs ». Ils ont pour objectifs de développer l'agriculture dans les territoires et de promouvoir une alimentation de qualité. Les PAT s'appuient sur un diagnostic commun à tous les acteurs concernés, qui prend en compte l'offre agricole et la demande alimentaire locale, mais aussi les contraintes et les atouts du territoire en vue de la formation d'un système alimentaire local. Suite au diagnostic, le PAT vise à rassembler les acteurs au sein d'un « cadre stratégique et opérationnel » et cherche à mettre en cohérence les actions relatives à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux propres au PAT. À ce jour une quarantaine de PAT a été labellisée.

► <https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>

PARTIE 2.

La diversité des positionnements des Parcs vis-à-vis des PAT



© PNR Aubrac






DES DEGRÉS DE PARTICIPATION VARIÉS DES PARCS À LA VIE DES PAT

Parmi les 48 Parcs enquêtés, 7 Parcs animent ou co-animent un PAT labellisé en 2020. Pour les autres Parcs, les positions vis-à-vis des PAT sont variées : alors que certains ont déjà mis en place les premières étapes nécessaires à la construction de leur PAT (phases de consultation d'acteurs, création d'un comité de pilotage, etc.) ou envisagent de s'engager dans une démarche de création, d'autres Parcs n'envisagent pas aujourd'hui de créer un PAT spécifique au Parc.

Il est possible de caractériser l'ensemble des situations vis-à-vis des PAT selon 6 catégories :

- Parcs animant un PAT labellisé (5),
- Parcs coanimant un PAT labellisé (2),
- Parcs engagés dans la construction d'un PAT comme porteur principal (14),
- Parcs envisageant la création d'un PAT à l'avenir (10),
- Parcs impliqués dans des PAT existants ou en création mais portés par d'autres structures (13) , parmi ceux-ci certains animent une partie du PAT, tandis que les autres y contribuent mais sans réelle fonction d'animation,
- Parcs qui ne sont pas intéressés ou concernés aujourd'hui par la création d'un PAT et ne collaborant pas ou peu à des PAT portés par d'autres structures (7).

Grâce au tableau ci-contre, nous pouvons constater que certains Parcs se retrouvent simultanément dans deux catégories différentes comme le Parc de Corse et celui de Normandie-Maine par exemple. Cette situation se produit notamment dans le cas où un Parc est déjà engagé dans un PAT existant mais souhaite néanmoins créer son propre PAT à l'échelle de son territoire.

 Anime ou coanime un PAT labellisé	 PAT en construction	 PAT en réflexion	 Pas intéressé/concerné par un PAT propre	 Partie prenante de PAT porté par d'autres ou en projet
Aubrac	Avesnois	Ardennes	Ballons des Vosges	Alpilles
Brière	Brenne	Haut-Jura	Causses du Quercy	Armorique
Luberon	Baronnies provençales	Millevaches en Limousin	Landes de Gascogne	Camargue
Périgord Limousin	Corse	Monts d'Ardèche	Morvan	Gatinais Français
Scarpe Escaut	Vercors (PAT interterritorial)	Verdon	Narbonnaise en Méditerranée	Golfe du Morbihan
Lorraine	Grands Causses	Vexin Français	Oise Pays de France	Marais du Cotentin
Livredois Forez	Queyras	Pilat	Préalpes d'Azur	Sainte Baume
Mont-Ventoux	Montagne de Reims	Boucles de la Seine Normande		Loire Anjou Touraine
	Haut-Languedoc	Normandie Maine		Massif des Bauges
	Perche	Forêt d'Orient		Marais du Cotentin
	Pyrénées ariégeoises	Guyane		Marais Poitevin
	Vosges du Nord	Médoc		Corse
	Chartreuse (PAT interterritorial)	Caps et Marais d'Opale		Normandie-Maine
	Pyrénées catalanes			Volcans D'auvergne
	Haute Vallée de Chevreuse			Baie de Somme

- Engagement des Parcs dans des PAT (2020) -

📌 LE PARC ANIME OU CO-ANIME UN PAT LABELLISÉ

Pour obtenir le label PAT, les candidats doivent déposer une candidature auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF/DAAF) et recevoir une validation.

Le premier PAT porté par un Parc a été labellisé en 2016. La majorité des Parcs ont obtenu leur label en 2018. Cette labellisation est une reconnaissance nationale.

2018	Aubrac
2018	Livradois-Forez (coanime)
2018	Périgord-Limousin
2018	Scarpe Escaut
2017	Lorraine (coanime)
2017	Luberon
2016	Brière

Pour le Parc, un PAT n'est pas un projet autonome et temporaire, mais un dispositif qui s'intègre dans sa

stratégie alimentaire et contribue à sa mise en oeuvre. Sachant que la stratégie suivie dépend fortement de la géographie et des enjeux spécifiques de chaque territoire, le dispositif PAT répond aujourd'hui à des objectifs multiples :

- ➔ Pour certains Parcs, le PAT se présente comme un outil permettant d'aller au-delà des initiatives existantes en mettant en cohérence l'ensemble des actions du Parc dans le domaine alimentaire. Ceci est notamment le cas pour le Parc du Périgord-Limousin et le Parc du Luberon.
- ➔ Pour d'autres Parcs, la labellisation PAT correspond à un aspect précis de leurs actions agricoles et alimentaires. Ainsi, pour le Parc Scarpe-Escaut, l'objectif principal du PAT est de recréer du lien social sur le territoire grâce à une action de promotion de l'alimentation durable. Pour le Parc de Brière, il s'agit de développer les circuits courts de proximité sur le territoire. Pour le Parc Livradois-Forez, la labellisation PAT s'inscrit dans une volonté de donner aux habitants du territoire accès à une meilleure alimentation respectueuse l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs. Enfin, pour le Parc de l'Aubrac, le PAT s'est présenté comme un dispositif majeur pour le lancement du Parc créé en 2018.

🕒 **LE PARC PORTE LA CONSTRUCTION D'UN PAT**

14 Parcs sont aujourd'hui engagés dans la construction d'un PAT dont ils seront porteurs ou coanimateurs. Certains Parcs ont été lauréats de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (Parcs de l'Avesnois, Corse, Vosges du Nord, Montagne de Reims...) ce qui leur donne des moyens supplémentaires. Le niveau d'avancement des processus de construction varie largement. Certains se trouvent encore au stade de la phase préparatoire du PAT tandis que d'autres sont déjà dans une phase opérationnelle d'actions. En général, les Parcs construisant un PAT sur leur territoire s'organisent en trois étapes principales avant de déposer leurs dossiers de candidature : l'identification des initiatives et des acteurs engagés dans les questions agricoles et alimentaires sur leurs territoires; la concertation et la mise en relation des acteurs; l'établissement d'une gouvernance.

L'ordre d'apparition de ces trois étapes dépend fortement de la situation de chaque Parc. Pour beaucoup, la concertation et la mise en relation des acteurs constituent les points de départ du projet PAT (Parc de la Montagne de Reims). Tandis que pour certains, c'est la gouvernance qui vient en premier lieu (Parc des Baronnies Provençales).

1. Identification des initiatives et des acteurs

Pour préparer la création d'un PAT, le Parc va engager le repérage des initiatives déjà actives dans son territoire et favoriser leurs interrelations.

2. Concertation et mise en relation des acteurs

La concertation et la mise en relation des acteurs se concrétisent souvent dans le cadre de l'organisation de forums, comme dans le Parc de la Brenne, qui a organisé deux forums ouverts aux acteurs de l'alimentation (agriculteurs, restauration collective et commerciale, chambre d'agriculture, associations...) ou encore dans le Parc de la Montagne de Reims, où un séminaire sur l'alimentation durable, organisé en 2018, a permis de réunir 100 personnes (agriculteurs, professionnels et citoyens). Dans le Parc des Boucles de la Seine Normande, c'est le scénario Afterre 2050 qui a été un outil de discussion entre les acteurs institutionnels pour réfléchir ensemble à l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation sur un territoire englobant le Parc et les 2 agglomérations du Havre et de Rouen.

3. Création d'une instance de gouvernance

La gouvernance se traduit souvent par la mise sur pied d'un comité de pilotage, d'un comité technique et/ou de groupes de travail. Par exemple, pour la création du PAT Brenne-Pays Castelroussin Val de l'Indre (PCVI), la gouvernance est constituée d'un comité de pilotage, composé par le Parc et le PCVI, d'un comité technique, qui rassemble de nombreux acteurs dont le Parc et le PCVI, le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé de l'Indre (CODES) et des associations actives sur le territoire. Pour le Parc des Grands Causses, la gouvernance est composée d'un comité de pilotage et de plusieurs groupes de travail thématiques incluant les acteurs intéressés par le suivi des actions développées.

🕒 **LE PARC SOUHAITE ENGAGER LA CONSTRUCTION D'UN PAT**

De nombreux Parcs, envisageant la construction d'un futur PAT, disposent déjà d'un nombre important d'initiatives agricoles et/ou alimentaires sur leurs territoires. C'est par exemple le cas pour le Parc de la Forêt d'Orient, qui compte un nombre important d'actions sur son territoire mais qui ne souhaite pas les inscrire tout de suite dans un projet de PAT et préfère s'engager progressivement dans cette dynamique.

Pour d'autres, l'approche alimentaire ne présente pas pour le moment une priorité, comme par exemple le Parc des Monts d'Ardèche qui souhaite privilégier une entrée par les pratiques agricoles et l'accompagnement des filières avant de se lancer dans une approche plus globale de l'alimentation.

Enfin, certains Parcs ne se sont pas encore engagés dans la construction d'un PAT parce qu'ils manquent d'actions alimentaires sur leurs territoires, comme le Parc du Haut Jura, où les actions actuelles portent principalement sur la valorisation économique des produits et non sur l'alimentation d'une manière générale.



PNR Haut Jura © PNRHJ



PNR Armorique © M. Viezzer



PNR Alpilles © P. Leichman

▶ LE PARC ACCOMPAGNE/PARTICIPE À DES PAT SUR SON TERRITOIRE MAIS N'EST PAS PORTEUR DU PROJET

De nombreux Parcs accompagnent des PAT sur leur territoire sans en être les porteurs. Le niveau de contribution varie largement selon les Parcs. L'engagement de certains d'entre eux se concentre principalement sur la phase de lancement du PAT. Ceci est par exemple le cas pour le Parc de la Sainte-Baume, qui a participé aux groupes de travail et au processus de concertation en amont de la labellisation du PAT, et pour le Parc d'Armorique, qui a été présent aux réunions d'élaboration du PAT. Le Parc devient alors un des acteurs du processus de création du PAT en faisant valoir son expérience en matière agricole et alimentaire. Pour d'autres territoires, l'accompagnement continue également après la labellisation du PAT. Cet accompagnement peut se formaliser à travers un soutien politique ou technique (Parc de Corse), une mise en relation des acteurs sur le territoire (Parc des Alpilles) ou la participation à l'un des comités (Parc d'Armorique). Enfin, dans certains cas, l'accompagnement peut également avoir tendance à s'intégrer dans une stratégie territoriale plus large, comme pour le Parc du Vercors qui assume un rôle de médiateur permettant la mise en réseau des différents PAT de son territoire. Pour le Parc du Golfe du Morbihan le projet va au-delà de l'échelle du Parc car il souhaite qu'à long terme, l'accompagnement des PAT du Pays de Vannes et du Pays d'Auray permette une relocalisation de l'alimentation à une échelle plus large.

▶ LE PARC N'EST, POUR LE MOMENT, PAS INTÉRESSÉ PAR LA CONSTRUCTION D'UN PAT ET N'EST PAS IMPLIQUÉ DANS D'AUTRES PAT



© PNR Oise Pays de France

En 2020, 7 des 48 Parcs interrogés déclarent ne pas envisager la construction d'un PAT sans pour autant être engagés dans des PAT existants portés par d'autres structures. Les raisons motivant cette position sont multiples. Nous pouvons néanmoins distinguer les Parc qui pourraient

envisager la création d'un PAT à long terme et ceux qui ne souhaitent pas s'engager dans la construction d'un PAT. Concernant le premier cas, la raison principale de la réticence face au PAT vient souvent du fait que la question alimentaire n'est pas encore pour le Parc une priorité et que les initiatives alimentaires sont peu nombreuses. C'est le cas du Parc des Causses du Quercy. Pour le Parc Oise-Pays de France, la raison n'est pas le manque d'actions en général mais la faible diversité des actions actuellement en place. Le Parc se concentre plutôt sur les circuits-courts, une approche trop restreinte pour être labellisée PAT.

Quant aux Parcs qui, même à plus long terme, n'envisagent pas de s'engager dans la construction d'un PAT, on peut identifier trois arguments principaux. Le premier est lié à l'échelle du Parc : le territoire est perçu comme trop petit ou trop étendu pour permettre la réussite d'un PAT. Ceci est notamment le cas pour le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, qui n'a pas les capacités nécessaires pour répondre à la demande locale en produits issus de l'agriculture de son territoire. Le second argument est lié à l'organisation du territoire, comme c'est le cas pour le Parc des Préalpes d'Azur qui juge l'organisation territoriale de son Parc trop spécifique pour mettre en place un PAT, notamment à cause d'obstacles logistiques. Le troisième problème rencontré est lié à la faible diversité de ses productions. Dans les Parcs du Morvan et des Landes de Gascogne, l'offre alimentaire est par exemple très spécialisée sur l'élevage ou les grandes cultures. Le PAT apparaît donc difficilement réalisable à la seule échelle du Parc.

DES OFFRES ET DES DEMANDES ALIMENTAIRES RAREMENT EN ADÉQUATION

Le PAT se distingue par une approche systémique de la question alimentaire dans un territoire délimité. L'objectif principal est de renforcer la part de l'économie alimentaire locale fondée sur des circuits courts et de proximité. Néanmoins, cette approche implique que l'offre alimentaire du territoire soit assez variée pour subvenir à une partie des besoins de la population. Néanmoins, cette condition, comme nous allons le voir, n'est pas toujours remplie. De nombreux territoires font face à une production locale peu variée, une offre alimentaire insuffisante ou une demande locale non-alignée avec la quantité produite. Ainsi, l'analyse suivante met en lumière l'influence de la situation alimentaire de chaque Parc sur la décision de construire, ou non, un PAT.

▼ Production variée

De nombreux Parcs, avec ou sans PAT, ont une production agricole variée et une production adaptée à la population de leur territoire. C'est le cas par exemple du Parc de Corse grâce à la diversité paysagère du territoire. Si les montagnes sont majoritairement un lieu d'élevage, le littoral est plutôt caractérisé par les cultures permanentes.

▼ Production peu variée

En raison de conditions climatiques difficiles ou de paysages particuliers (montagne, sols acides, etc.) ou encore d'une spécialisation agricole historique, plusieurs Parcs ont aujourd'hui une production peu variée sur leur territoire qui se limite à quelques produits (élevage, viticulture, grandes cultures).



PNR Morvan © J.-L. Robert

© PNR Narbonnaise en Méditerranée

Le Parc du Morvan, territoire très forestier et peu propice aux cultures, en est un bon exemple. L'offre alimentaire se concentre essentiellement sur la production du charolais maigre, puisque 80% des agriculteurs produisent cette viande. L'élevage est également devenu l'activité agricole principale du Parc de Brière, une zone humide au bord de l'Océan Atlantique.

Dans les Parcs de la Montagne de Reims et de la Narbonnaise en Méditerranée, la viticulture est la spécialité dominante du territoire. Alors que les deux Parcs se caractérisent par la même offre alimentaire, les stratégies y sont différentes. Le Parc de la Montagne de Reims, où 20% du territoire est occupé par le champagne, travaille aujourd'hui sur la diversification de son offre alimentaire et d'un champ d'approvisionnement qui irait au-delà du cadre du territoire. Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée juge que la question alimentaire serait mieux traitée à une autre échelle que celle du Parc et est moins préoccupé par la diversification de sa production agricole.

Les grandes cultures représentent une proportion importante de la production alimentaire du Parc des Landes de Gascogne, situé au cœur du massif forestier des Landes où les terres arables sont limitées. Les quelques productions de niche n'y suffiraient pas pour créer un système alimentaire. C'est également le cas du Parc du Vexin qui, sur son territoire, note une forte dynamique d'agrandissement des exploitations, ce qui est peu favorable à la structuration de circuits courts et de proximité. Le Parc envisage néanmoins la création d'un PAT avec d'autres acteurs et engage notamment un travail de diversification et structuration de filières de transformation et d'approvisionnement.

Enfin, un petit nombre de Parcs est confronté à une production peu variée mais dispose néanmoins de quelques produits phares. C'est le cas par exemple du Parc des Causses du Quercy qui compte parmi ses produits « saveurs du terroir » la truffe noire du Quercy, le safran du Quercy, l'agneau fermier du Quercy, les noix et le Rocamadour AOC.

▼ Offre et demande non-alignées

Production alimentaire variée ou non, certains Parcs rencontrent une difficulté supplémentaire : l'offre et la demande alimentaires ne sont pas alignées.

Dans certains cas, c'est l'offre qui est insuffisante. Les quantités produites sont trop faibles ou une proportion importante de la production locale est exportée vers le marché national. Dans le Parc du Massif des Bauges, c'est le premier problème qui prévaut car, malgré une agriculture variée et de qualité, les quantités produites sont insuffisantes pour approvisionner la population locale, à l'exception des AOP fromagères qui sont vendues localement et dans la France entière. Quant aux Parcs Oise - Pays de France et du Perche, c'est l'exportation qui constitue le frein principal au développement des circuits courts. Le Parc Oise - Pays de France, considéré comme le "grenier à blé" de Paris, exporte une majorité de ses productions vers la région parisienne. Tandis que le Parc du Perche exporte la majorité de ses produits en Île-de-France. Seulement 5 à 10% de la production serait vendue via des circuits courts. Dans certains cas minoritaires, même si la production locale est variée et conséquente, la demande locale reste insuffisante. Ceci est notamment le cas dans le Parc de Milleval en Limousin, où la logistique en milieu très rural rend le traitement de la question alimentaire difficile à l'échelle du Parc.

L'échelle à laquelle construire un PAT est donc cruciale, elle dépend de nombreux facteurs qu'il faut pouvoir prendre en compte dans l'élaboration du projet.



© PNR Perche

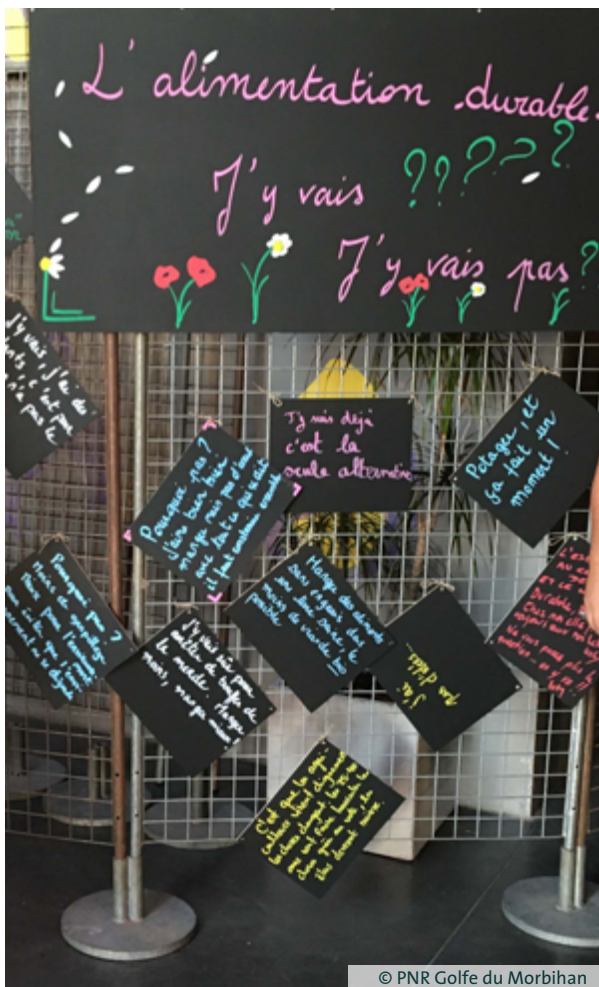
La structure alimentaire d'un Parc influence sa décision de vouloir, ou non, s'engager dans la construction d'un PAT. De nombreux Parcs ayant une production peu variée ou une offre et demande alimentaires non-alignées, ont tendance à être peu intéressés par la construction d'un PAT à l'échelle de leur territoire. Il en va différemment pour les Parcs ayant une production variée et adaptée à leurs territoires.

Néanmoins, cela n'est pas toujours déterminant. Plusieurs Parcs ayant un décalage entre offres et demandes alimentaires sont aujourd'hui engagés dans la construction d'un PAT. C'est le cas du Parc de l'Aubrac qui est porteur d'un projet de PAT sur son territoire, qui est certifié depuis 2018. Il a pu développer un ancrage territorial en organisant des circuits courts et une diversification de ses productions. Le PAT peut être utilisé comme un levier pour favoriser la diversification de la production alimentaire ou comme un dispositif permettant de dépasser les limites géographiques du Parc (Montagne de Reims, Queyras)

PARTIE 3.

La perception des PAT par les Parcs

UNE VISION FOISSONNANTE DES PAT DE LA PART DES PARCS



© PNR Golfe du Morbihan

Pour comprendre la manière dont les Parcs perçoivent les projets de PAT, il a été demandé à chacun d'eux de donner trois mots clés ou idées principales définissant selon eux un PAT. Les 48 Parcs interrogés, nous ont proposé 136 termes, certains Parcs n'ayant donné qu'un ou deux mots. Nous avons ensuite choisi d'en faire un nuage de mots, afin de faire ressortir et de visualiser les idées principales associées à la notion de PAT.

Dans un souci de cohérence, certains termes proposant la même idée ont été regroupés sous un terme commun.

Partenariats (7)	Coopération (3)	Solidarité (1)
Territoire (7)	Concertation (3)	Echelles (1)
Gouvernance (6)	Proximité (3)	Plan climat (1)
Local (6)	Diversification (2)	Emploi (1)
Valorisation (6)	Stratégie (2)	Autonomie alimentaire (1)
Relocalisation (6)	Partage (2)	Recensement d'actions (1)
Développement durable (6)	Long terme (2)	Outil (1)
Fédération d'acteurs (5)	Label (2)	Irréalizable (1)
Réseau (5)	Complémentarité (1)	Consommation responsable (1)
Meilleure alimentation (5)	Agriculture (1)	Respect de l'environnement (1)
Cadre (4)	Court terme (1)	Sanitaire (1)
Système (4)	Dynamique (1)	Développement local (1)
Cohérence (4)	Accessibilité (1)	Gaspillage alimentaire (1)
Liens (4)	Mobilisation (1)	Innovation sociale (1)
Circuits courts (3)	Besoins (1)	Expérimentation (1)
Actions concrètes (3)	Agriculture durable (1)	Micro-filières (1)
Collectif (3)	Intermédiaire (1)	Consommateur (1)
Transition (3)	Co-construction (1)	Démarche participative (1)
	Importance de l'alimentation (1)	Objectifs communs (1)

- Tableau indiquant le nombre de fois où les termes ont été cités pour créer le premier nuage de mots -

Dans cette liste de mots, on constate la forte occurrence des mots « partenariats », « territoire », « gouvernance », « local », « valorisation », « relocalisation » et « développement durable ». Ce résultat semble cohérent avec la présentation du ministère, puisqu'on retrouve les trois piliers du développement durable et du PAT : économique, social et environnemental. Globalement, ces termes pourraient être synthétisés et organisés en une phrase définissant la perception qu'ont les Parcs des PAT. Le PAT pourrait se présenter comme **un projet de relocalisation de l'alimentation organisé par une gouvernance inclusive constituée des partenaires du territoire partageant une stratégie de transition agricole et alimentaire et de développement durable.**

Cette vision nébuleuse est bien sûr « impressionniste » ; Elle ne doit pas prétendre à une représentation rigoureuse de l'objet PAT. On aurait pu faire des regroupements plus larges des mots choisis et mettre en avant par exemple « travail collectif », « gouvernance élargie », « développement local » et « transition environnementale » et avoir respectivement 27, 17, 14 ou 13 occurrences et changer la physionomie du nuage.



Par ailleurs les termes n'ont pas la même signification pour tous les Parcs qui les ont cités. Ainsi, si l'on prend le terme de « valorisation », qui a été cité par les Parcs de l'Aubrac, de Brière, du Golfe du Morbihan et par trois autres Parcs, on constate que cette idée de valorisation n'a pas toujours le même sens. Cependant, une dynamique commune est à l'œuvre puisque la valorisation fait généralement référence à la marque "Valeurs Parc", développée dans la plupart des Parcs. Cela montre d'ailleurs que c'est un terme qui aurait pu être cité par une grande majorité de Parcs. C'est une dynamique engagée pour faire la promotion des productions de qualité notamment dans les métropoles voisines, comme c'est le cas pour le Parc des Grands Causses.

Néanmoins, pour la plupart des termes, comme « fédération d'acteurs » par exemple, il y a peu de diversité d'interprétation. Le Parc de Chartreuse a par exemple insisté sur le fait que le PAT permet de mobiliser des personnes qui n'ont pas l'occasion de travailler ensemble et qui pourtant œuvrent dans le même domaine d'action. Cela permet ainsi un décloisonnement des thématiques qui remet en question l'organisation existante en donnant un prétexte pour rassembler et fédérer des

acteurs issus d'horizons variés. Le PAT appelle donc à adopter une approche systémique inhabituelle et à travailler à une échelle interterritoriale innovante. C'est une opinion partagée par le Parc du Vercors. Les Parcs, qui ont choisi ce terme, souhaitent souligner l'importance de favoriser au sein du territoire le développement d'un réseau susceptible de porter un projet collectif.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons dans la quasi-totalité des propositions des Parcs, un ou le rôle majeur des Parcs, celui de la mise en place et de l'animation d'un collectif d'acteurs pour accompagner la transition agricole et alimentaire dans son territoire, afin de développer l'économie locale dans le respect de l'environnement.

LA DIVERSITÉ DES INITIATIVES SUR LESQUELLES SE CONSTRUISSENT LES PROJETS DE PAT

De nombreuses actions sont communes à plusieurs Parcs. C'est le cas, par exemple, du développement des circuits courts qui sont promus dans 95 % des Parcs. Pour mettre en évidence les initiatives les plus représentées dans les Parcs, une banque d'initiatives a été construite. Dans celle-ci, les ronds représentent des types d'initiatives que l'on retrouve dans plusieurs Parcs, et pour chacun de ces types, sont indiqués des exemples de Parcs concernés. Cette représentation est loin d'être exhaustive tant au niveau de la diversité des initiatives qu'au niveau des citations de Parcs cités. Pour obtenir une information plus complète, mieux vaut consulter les 48 Fiches Parcs.

Le PAT pourrait se présenter comme un projet de relocalisation de l'alimentation organisé par une gouvernance inclusive constituée des partenaires du territoire partageant une stratégie de transition agricole et alimentaire et de développement durable.



Le canard Duclair, une race menacée désormais bien valorisée © G. Aubin



Village des 20 ans du Parc Gâtinais 1^{er} et 2 juin 2019 © Marie-Lys Hagenmuller



- Stratégies et contributions variées pour construire un PAT -

Partie .4

Des PAT à l'appui de transitions alimentaires en cheminement

DES OBJECTIFS VARIABLES

Selon leur degrés d'engagement en faveur de l'agriculture et d'alimentation responsable et durable, les Parcs adopteront des stratégies et des calendriers différents pour obtenir le label PAT. Certains Parcs vont mettre en place des initiatives et des instances de concertation nouvelles, d'autres ont déjà dans leurs territoires de nombreuses initiatives et parfois même des instances de concertation qu'ils vont chercher à faire reconnaître dans le cadre d'un PAT. En d'autres termes, certains Parcs partent du cadre théorique du PAT pour organiser leur modèle agricole et alimentaire local tandis que d'autres partent des actions concrètes pour obtenir la reconnaissance de leurs expériences.



PNR Baronnies Provençales © P. Daniel

🕒 LE PAT POUR UNE RECONNAISSANCE DES INITIATIVES DÉJÀ ENGAGÉES

Dans de nombreux Parcs, le PAT a été construit sur un socle d'initiatives préexistantes qui ont pu être reconnues et valorisées dans la construction du PAT. Ce point de départ, souvent lié à une avancée dans un domaine spécifique, ne suffit pas à donner une large ampleur au PAT, mais il a joué un rôle fédérateur et mobilisateur.

C'est le cas du Parc des Baronnies Provençales qui souligne la difficulté de mobiliser les acteurs à partir d'un modèle de PAT théorique. Il a préféré donner la priorité à des actions concrètes et à la mise en réseau des acteurs porteurs de ces actions. Le label PAT sera recherché dans un deuxième temps, si cela se révèle pertinent.

Cette dynamique est également partagée par le Parc de Corse. Le parti-pris est de créer un réseau d'acteurs de manière naturelle et non imposée. Ainsi, le Parc développe lui-même des actions et incite également les acteurs à être sources d'initiatives avant de se saisir de la notion de PAT. Le Parc souhaite que l'envie de coopérer vienne naturellement et qu'elle soit désirée par les acteurs eux-mêmes, et non imposée par le Parc par le biais d'un PAT. Le Parc du Gâtinais français a lui aussi fait le constat qu'un grand nombre d'initiatives existait dans son territoire, avant d'envisager de se lancer dans la construction d'un PAT. Le Parc étant essentiellement rural, développer un PAT pour œuvrer au maintien de l'agriculture fait sens. Ainsi, ces deux éléments ont motivé le projet de PAT qui permet d'agir sur des filières mobilisant une diversité notable d'acteurs.

Le PAT porté par le Parc du Périgord-Limousin, aujourd'hui labellisé, a également été motivé par l'existence de nombreuses initiatives sur son territoire. Le Parc a donc pensé le PAT comme un moyen d'approfondir et d'aller au-delà des initiatives existantes en ayant une continuité temporelle et un objectif commun, celui de développer une alimentation de qualité ancrée dans le territoire.

Ces quatre illustrations témoignent de l'adoption par les Parcs d'une stratégie fondée sur les initiatives

pré-existantes qui apportent un socle solide à la construction du PAT et permet de mobiliser et de motiver un noyau d'acteurs déjà engagés dans des chemins de transition.

► LE PAT COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES ET DE PARTENARIATS NOUVEAUX

Dans plusieurs Parcs, le PAT a été un moyen supplémentaire pour œuvrer de manière collective et concertée en matière d'agriculture et d'alimentation. Il offre une opportunité de développer et de diversifier les actions en faveur de la transition alimentaire. Plusieurs exemples illustrent cette stratégie.



© PNR Grands Causses

Dans le cas du Parc des Grands Causses, le projet de PAT a été à l'origine de nombreuses initiatives. Depuis qu'il a été encouragé à créer un PAT par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Parc a multiplié l'appui à différentes actions. Le PAT a été un élément moteur dans le déploiement des actions dans les domaines suivants : la diversification de la production, le rapprochement des professionnels, l'amélioration de l'alimentation locale et la promotion des produits locaux, notamment en direction des touristes.

Dans le cas des Parcs du Vercors et de Chartreuse, qui construisent un PAT ensemble et avec d'autres collectivités, c'est l'objectif de mieux répondre aux critères d'un PAT qui a motivé des initiatives supplémentaires. En effet, le projet de PAT était considéré comme incomplet et les Parcs ont dû intégrer d'autres acteurs pour avoir une approche plus transversale. La DRAAF leur a signalé que le PAT était trop tourné vers les questions agricoles. Les Parcs ont donc cherché à rencontrer d'autres structures, à intégrer de nouveaux partenaires actifs dans d'autres domaines du système alimentaire et à relier leur projet de PAT à d'autres initiatives locales. Cette démarche d'amélioration

et de transversalité du PAT a donc incité à développer de nouvelles actions pour mieux répondre à l'esprit de la notion de PAT. De plus, le PAT développé par ces deux Parcs s'est donné un mode de fonctionnement original. Les acteurs du futur PAT développent des initiatives à leur échelle. Les résultats sont mis en commun et étudiés par l'ensemble des acteurs. Ce retour d'expériences et ces échanges servent à évaluer les initiatives pour, le cas échéant, les diffuser au sein du territoire pour que d'autres acteurs se les approprient s'ils le souhaitent.

Quant au Parc des Pyrénées Catalanes, il souhaite utiliser le PAT afin de développer des actions dans le domaine social, particulièrement dans l'éducation en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'accessibilité à une alimentation locale de qualité.

Ces quatre exemples montrent que dans plusieurs Parcs, le PAT a été un levier motivant le développement d'actions locales en donnant une ligne directrice à suivre.

► LE PAT COMME GUIDE VERS UN OBJECTIF D'ALIMENTATION RESPONSABLE ET DURABLE À LONG TERME

Dans le cas des Parcs qui débutent sur les sujets de l'alimentation, certains utilisent l'idée de PAT comme boussole donnant une perspective à long terme, une ligne directrice. Par exemple, le Parc Normandie-Maine a récemment inclus les circuits courts et la restauration collective dans sa mission agriculture. Vu que le Parc commence seulement à s'engager dans ce domaine, il a réalisé un diagnostic territorial pour mieux connaître les dynamiques existantes, savoir ce que le Parc peut apporter, et se fixer des objectifs concrets. Ainsi, même s'il est trop précoce pour évoquer la construction d'un PAT, cela n'empêche pas que le Parc puisse en murir l'idée. Une telle idée peut permettre d'inscrire dans l'élaboration du projet politique du Parc la marche vers une agriculture et une alimentation durables. C'est également le cas pour le Parc des Ardennes qui est encore récent. Même si la question alimentaire reste marginale dans les priorités du Parc, un PAT pourrait être envisagé à terme, lorsqu'un travail aura été réalisé pour mettre en place des actions dans ce domaine.

Plusieurs Parcs voient donc le PAT comme un objectif à long terme et comme une manière de donner à l'agriculture et à l'alimentation durables, c'est-à-dire à l'évolution du système alimentaire, une vraie priorité.



PNR Chartreuse © J.-C. Strobel



© PNR Pyrénées Catalanes



© PNR Normandie Maine



PNR Ardennes © Céline Lecomte

📍 **LE PAT COMME LEVIER D'UNE RÉORIENTATION ET OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DU PARC**

Enfin, dernier cas de figure, le Parc souhaite utiliser le PAT comme un levier lui permettant d'opérer une évolution et un développement dans son environnement.

C'est le cas du Parc de l'Aubrac, créé en 2018, qui souhaite utiliser le PAT comme un moyen d'affirmer l'existence du Parc et d'améliorer son ancrage territorial à travers des projets fondés sur les circuits courts et la consommation locale.

Le PAT peut aussi être une manière pour le Parc de redéfinir ses priorités et d'actualiser sa charte. C'est le cas du Parc des Alpilles qui a intégré le récent PAT porté par Aix-Marseille Métropole et le Pays d'Arles. Grâce au PAT, le Parc souhaite renouveler sa charte en se nourrissant du PAT et plus particulièrement des initiatives et partenariats sur lequel il repose.



© PNR Alpilles



Quelques commentaires sur les stratégies des Parcs et leur formalisation dans des PAT

La plupart des PAT n'ont que quelques années d'ancienneté. Il est donc difficile de se prononcer sur la durabilité des projets. Néanmoins, plusieurs éléments peuvent être d'ores et déjà soulignés :

- Certains Parcs ont évoqué l'importance d'être labellisé PAT pour assurer la pérennité de la dynamique lancée à l'occasion de l'appel à projets du PNA (Parc des Grands Causses).
- Les chartes ont un impact sur la mise en forme des projets alimentaires. Par exemple, dans le Parc du Pilat, la charte, qui court jusqu'en 2025, ne fait pas mention de l'alimentation. Cela signifie qu'en matière d'alimentation, les initiatives restent peu coordonnées et dispersées faute d'une stratégie globale même si depuis quelques mois la situation se renverse avec une implication grandissante du Parc sur ce thème.
- Les échéances politiques sont également importantes, comme le montre l'exemple du Parc de Chartreuse où les élus locaux sont désireux d'obtenir le label du PAT en 2020.
- Le PAT est souvent perçu comme un projet de longue haleine à penser et à développer sur le long terme. Ainsi, obtenir la labellisation PAT ne signifie pas que le travail est accompli. Au contraire, de nombreux Parcs évoquent le fait que, une fois la labellisation obtenue, il faut multiplier les initiatives et étoffer le projet puisque la construction d'un PAT est progressive (Parcs Livradois-Forez, de l'Aubrac, de Scarpe-Escaut et des Baronnies Provençales), que le dispositif laisse de grandes marges de manœuvre et n'est pas la garantie de la création d'un véritable système alimentaire.
- L'alimentation n'apparaît pas comme une thématique placée parmi les priorités des Parcs. Les actions dans ce domaine ont eu tendance à être développées sous d'autres étiquettes, essentiellement celle de l'agriculture. Cela demande au Parc de développer cette nouvelle approche et, pour cela, de recruter des chargés de mission sur cette thématique. Cependant, une prise en compte croissante de l'importance de l'alimentation se fait jour. Souvent, les Parcs s'efforcent d'affecter des moyens supplémentaires (Cf. les Parcs des Boucles de la Seine Normande, des Ardennes, Haut-Languedoc...) en recherchant des sources de financement extérieures ou en prenant sur leurs fonds propres.
- Les diagnostics réalisés par les Parcs sont essentiels pour déterminer les besoins et les priorités. Ils permettent de développer une stratégie et des objectifs concrets. Ils sont essentiels à la durabilité du PAT.

LA PLUS-VALUE APPORTÉE PAR LES PARCS

Selon leurs priorités et leurs engagements, les Parcs jouent des rôles variés. Selon les cas de figure, les Parcs ont apporté différentes contributions et mis en œuvre des méthodes d'accompagnements adaptées.

🕒 LES RÔLES DU PARC QUAND IL PORTE LE PAT

Quand les Parcs sont porteurs d'un PAT, ils peuvent contribuer de différentes manières à l'action du collectif des acteurs et à l'atteinte du projet commun. Les exemples suivants mettent en lumière leurs rôles prépondérants.

▼ Fédération des acteurs et coordination des actions

Le Parc peut avoir un rôle important dans la mobilisation des acteurs et dans leur accompagnement. C'est le cas du Parc des Baronnies Provençales ou de celui de Corse qui cherchent à œuvrer pour la mise en réseau des acteurs de leurs territoires et pour le développement de la cohérence de leurs stratégies agricoles et alimentaires.



Le Parc Périgord-Limousin a aussi initié de multiples actions pour fédérer les acteurs. Dans la phase initiale de la création du PAT, il a organisé un forum « agriculture et alimentation » pour faire émerger les axes de travail du Parc et de ses partenaires et ensemble construire l'alimentation de demain.

Le Parc se doit aussi d'être fédérateur puisqu'il doit favoriser la coordination des acteurs et la cohérence des actions, ce qui implique de faciliter la mise en réseau des porteurs de projet. C'est le cas du Parc des Grands Causses où les initiatives sont déjà nombreuses. Le Parc propose des actions nouvelles, mais il a surtout développé une fonction de coordination et de renforcement des actions existantes. Pour cela, il s'appuie notamment sur des partenariats de longue date.

Le Parc du Luberon assure aussi une fonction de coordination puisqu'il met au centre de la démarche du PAT la coopération entre les acteurs et leur mise en réseau à tous les niveaux. Le Parc est organisé à travers plusieurs instances :

- Une commission agriculture (Copil) qui suit le PAT du Parc et qui est composée d'élus, des structures agricoles et des acteurs du territoire ;
- un forum ouvert, qui comprend une instance participative et citoyenne et une instance institutionnelle ;



- le comité syndical, instance institutionnelle délibérative du Parc, composée d'élus des communes, des EPCI, de la Région et des deux départements.

Enfin, le Parc Livradois-Forez est aussi coordinateur puisqu'il met en musique l'action de plus d'une centaine de participants au sein d'un PAT. Il importe en effet à la fois d'accorder à chacun une juste place, de représenter correctement le territoire et d'éviter les conflits d'intérêt.

▼ Soutien technique

Le Parc de Chartreuse, au même titre que celui du Vercors, a apporté un soutien technique au PAT grâce à son ingénierie et à sa bonne connaissance du territoire. Ou encore le Parc du Perche contribue à développer l'installation de maraîchers par la mise en place d'espaces-test agricole. Le Parc de la Brenne accompagne la mise en place d'outils collectifs de transformation et commercialisation.

▼ Soutien financier

Les Parcs peuvent par exemple mobiliser des financements du Programme européen LEADER. Ainsi, les Parcs Oise - Pays de France, Boucles de la Seine Normande et Gâtinais français ont pu mobiliser des soutiens pour des projets locaux.

▼ Initiation d'actions nouvelles

Le Parc de Corse joue un rôle dans l'initiation d'actions qui sont reprises ensuite par des acteurs locaux qui se les approprient et les développent. Par exemple, des actions ont été réalisées dans des cantines et des jardins scolaires, qui pourront être soutenues par des intercommunalités. Le Parc de Chartreuse, comme celui du Vercors, a aussi joué un rôle d'initiateur d'actions que les acteurs engagés dans le PAT s'approprient et développent à plus grande



échelle. Le Parc de Chartreuse a par exemple travaillé avec des centres sociaux pour faire prendre conscience que les produits fermiers peuvent être accessibles financièrement grâce à des recettes locales nécessitant un budget modeste.

▶ LES RÔLES DU PARC QUAND IL ACCOMPAGNE UN OU PLUSIEURS PAT

▼ Information/soutien technique

Le Parc des Préalpes d'Azur a joué un rôle dans la diffusion de l'information en direction des porteurs de projets, notamment en soulignant les points de vigilance.

Le Parc du Vercors a un rôle similaire : il aide les PAT de son territoire dans la rédaction de leurs projets et dans la réflexion concernant leur cohérence.

▼ Soutien politique

En parallèle de sa propre démarche PAT autour du GR20, le Parc de Corse apporte un soutien politique et technique au PAT du PETR Ornano-Taravo-Valinco-Sartenais. Le Parc du Vercors joue aussi un rôle de relais vers les autorités politiques pour les PAT de son territoire.

▼ Rôle fédérateur

Le Parc du Vercors a aussi permis la mise en réseau des PAT, qui existent sur son territoire. Chaque année, une journée interterritoriale est organisée pour regrouper tous les acteurs. Quant au Parc du Luberon, il œuvre également pour

développer les collaborations entre les PAT. Il collabore avec le Parc du Verdon et avec Aix-Marseille Métropole. Il est même envisagé de nommer un coordinateur commun entre les Parcs du Verdon et du Luberon.

L'objectif du Parc du Gâtinais français est d'accompagner et de coordonner l'ensemble des initiatives de projets alimentaires territoriaux lancés sur le Parc.

Cependant, malgré les plus-value que peut apporter un Parc dans une stratégie alimentaire territoriale, il est possible qu'il soit peu voire pas consulté lors du processus de construction ou d'animation d'un PAT. C'est le cas, par exemple, du Parc du Massif des Bauges, qui était bien dans le tour de table de départ et a participé à l'écriture du projet de certains PAT. Néanmoins, sa contribution s'est faite au cas par cas selon les sujets et parfois celle-ci est restée faible. Cette situation va influencer la rédaction de sa nouvelle charte qui va intégrer l'alimentation et en faire une priorité du territoire. Le Parc est aujourd'hui imbriqué dans plusieurs agglomérations dont plusieurs récemment agrandies. Il y a donc un nouvel enjeu de redéfinir les partenariats avec les agglomérations, notamment dans la nouvelle charte.

Plusieurs Parcs n'ont pas été sollicités pour participer à l'animation de PAT mis en place sur leurs territoires et parfois n'ont pas même été consultés. C'est le cas du Parc des Landes de Gascogne.



PNR Landes de Gascogne © S. Carlier



Quelques commentaires sur la plus-value d'un Parc dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale

- Apporter des connaissances techniques et/ou des connaissances sur son territoire ;
- Apporter des connaissances sur les acteurs du territoire et leurs initiatives et/ou des connaissances acquises lors de collaborations passées ;
- Obtenir un soutien des autorités politiques ;
- Favoriser la visibilité et agir comme porte-parole
- Animer un travail collectif, favoriser la coordination, jouer un rôle de chef d'orchestre ;
- Initier ou soutenir des actions concrètes ;
- Apporter ou rechercher un soutien financier ;
- Inscrire les actions agricoles et alimentaires dans le cadre élargi de la charte du Parc.

Partie 5.

Retours d'expériences sur les difficultés rencontrées

Comme vu précédemment, les PAT présentent une grande diversité de profils. Ils se déclinent différemment selon les orientations des Parcs et leurs stratégies. On retrouve néanmoins au fil des entretiens un certain nombre de difficultés communes ayant trait à la construction d'un PAT. Un tel projet implique une mobilisation importante de la part des Parcs, notamment en termes de temps et de moyens financiers. Un PAT relève d'une approche systémique de l'alimentation, ce qui en fait une force, mais aussi entraîne des lourdeurs et des complexités. Tous les acteurs de l'alimentation doivent pouvoir être impliqués dans le processus, ce qui rend les démarches plus chronophages.

Cette étude a aussi souhaité rendre compte des difficultés partagées par les Parcs et identifier les solutions proposées susceptibles d'être partagées.

DIFFICULTÉS LOGISTIQUES, MANQUE DE PERSONNEL ET/OU MANQUE DE TEMPS

Les problèmes de logistique ont été fréquemment mentionnés, et cela, par tous les techniciens de Parcs interrogés. Construire un PAT nécessite du temps pour assurer une mobilisation des acteurs autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet.

- Le Parc de l'Aubrac souligne ce problème de manque de personnel, alors même que le PAT est déjà en place.
- Le Parc des Ballons des Vosges indique qu'un projet de PAT pourrait être envisagé si ce travail mobilisateur pouvait être appuyé par une vraie commande politique et soutenu par un apport de moyens humains complémentaires.
- Le Parc de Corse déplore quant à lui les procédures administratives chronophages, qui gagneraient à être allégées.

Dans ce contexte, les démarches de construction du PAT sont souvent retardées et les actions à mener reportées. Les Parcs sont quelquefois frustrés de ne pas pouvoir consacrer autant de temps qu'ils le voudraient à l'animation de leurs PAT.



PNR Haut-Languedoc © D. Douarche



© PNR Brière

DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

La question du financement de l'élaboration, puis de la mise en œuvre d'un PAT est une difficulté qui a souvent été rapportée. Les actions à mettre en place nécessitent de l'animation bien entendu, mais surtout des fonds pour développer tout le potentiel du projet de PAT.

Certains Parcs, comme celui du Haut-Languedoc, réunissent les conditions nécessaires à la mise en place d'un PAT, notamment une bonne connaissance des acteurs et des actions agricoles et alimentaires déjà en place sur le territoire. Pourtant, le manque de financement nécessaire au recrutement d'une personne dédiée à l'animation du

projet a retardé le démarrage du PAT. Cette question a pu être réglée récemment grâce à un financement régional. Le Parc de Chartreuse rencontre quant à lui de grandes difficultés de financement qui l'empêche d'être chef de file et de prendre en charge les tâches de coordination du projet. À ce stade, chaque structure prélève des moyens sur ses fonds propres afin de lancer la thématique, ce qui n'est pas durable à moyen terme.

Dans le Parc de Brière, c'est tout le projet de PAT qui est mis en péril par le dépôt de bilan de sa légumerie pour des raisons économiques dès sa première année. Les collectivités n'ont pu la soutenir financièrement à temps, alors même que la légumerie était au cœur de la dynamique du PAT.

Pour certains Parcs, comme celui des Boucles de la Seine Normande, l'obtention de financements est tout simplement la condition *sine qua non* de la construction d'un PAT. La question du financement intervient à tous les stades du projet de PAT, aussi bien pour son lancement que pour sa pérennisation. Les fonds apportés par l'appel à projet PNA sont une bonne base de départ mais, d'une part, ils sont difficiles à obtenir, d'autre part, ils ne sont que transitoires. C'est pourquoi de nombreux Parcs cherchent d'autres fonds, par exemple auprès des Régions ou du programme européen LEADER, dont la transversalité permet de financer ce type d'actions. Cette question du financement de l'alimentation est cruciale, car contrairement à d'autres projets plus spécifiques dont les financements peuvent être plus facilement fléchés, il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée en raison de cette approche transversale.

MANQUE DE SOUTIEN POLITIQUE

Soutenir un projet de PAT requiert une mobilisation importante de la part des différents acteurs. Or, les Parcs rencontrent souvent des difficultés à mobiliser ces acteurs, ne serait-ce que pour des questions logistiques. Ces difficultés ne pourront être surmontées que si les Parcs bénéficient d'un soutien politique fort. Plusieurs Parcs soulignent qu'un tel soutien fait défaut soit au niveau du Parc soit à celui des intercommunalités. Cette absence de soutien est parfois liée à une vision conventionnelle de l'agriculture et à la crainte de prendre des positions sur certaines pratiques, comme l'usage non raisonné des phytosanitaires. Dans plusieurs Parcs, les projets de PAT sont tout simplement bloqués. Dans d'autres Parcs, la pertinence du projet de PAT et l'intérêt de mobiliser des énergies et des ressources pour un projet PAT ne sont pas toujours bien perçues.

DIFFICULTÉS DE CRÉER UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATIONS ENTRE LES ACTEURS

Construire un PAT nécessite de promouvoir une collaboration entre les acteurs du système alimentaire. Or, cette tâche peut se révéler particulièrement complexe pour les Parcs.

- Le Parc de Chartreuse souligne qu'il est difficile de

féderer les acteurs puisqu'ils n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et qu'il n'existe pour l'instant pas d'organisation ou d'instance pour le faire. Cela implique une nouvelle approche, différente de celle qui pré-existe au sein des territoires.

- Le Parc du Vercors souligne également cette difficulté car il faut constamment faire attention à ne pas oublier ni froisser l'un des acteurs. À cet égard, le Parc Livradois-Foréz met en avant la nécessité d'éviter les conflits d'intérêt et la difficulté de donner une juste place à chacun.
- Dans le cas du Parc des Baronnies Provençales, cette difficulté est accentuée par les contraintes géographiques et humaines. Le territoire du Parc étant rural et peu peuplé, les communications sont plus complexes.
- Pour le Parc du Haut-Jura, la difficulté provient du fait que la diversité des acteurs et leur éclatement géographique rendent la mise en réseau complexe. Il est difficile de les rassembler autour d'un même projet avec une gouvernance commune. À ce titre, le Parc des Alpilles souligne l'importance de parvenir à coordonner des visions agricoles différentes et à maximiser la complémentarité des acteurs au sein des projets. Pour cela, il est important de bien définir le rôle de chacun.
- Pour le Parc Normandie-Maine, les acteurs sont peu visibles, donc mal connus, ce qui complique les efforts de coordination. Dans le Parc de Lorraine, il est noté des problèmes de mutualisation des ressources : les légumeries et les conserveries se multiplient alors que la demande de légumes n'est pas au rendez-vous.



© PNR Préalpes d'Azur



PNR Camargue © M. Cervilla



© PNR Marais Poitevin



© PNR Golfe du Morbihan



© PNR Sainte Baume

MANQUE D'ENGAGEMENT VENANT DES ACTEURS LOCAUX

Au-delà de la mobilisation politique, le projet de PAT nécessite un réel engagement des acteurs locaux, qui ne va pas forcément de soi. Participer à un projet mobilise du temps que les acteurs n'ont pas toujours à consacrer à une démarche collective.

- Le Parc de Corse note qu'il est difficile de fédérer l'ensemble des acteurs car ceux-ci ont d'autres priorités et ne saisissent pas la pertinence du projet.
- Le Parc du Pilat constate que les acteurs œuvrent d'abord individuellement au détriment d'une dynamique commune et d'une volonté de se concerter et de se coordonner.
- Le Parc du Luberon souligne quant à lui la difficulté de mobiliser les EPCI sur les questions alimentaires, mais aussi d'impliquer les agriculteurs au-delà de la production agricole et de susciter l'engagement citoyen au-delà du cercle des convaincus.
- Dans le Parc Livradois-Forez, le système est ouvert et donc tout acteur est libre de participer. Cependant, il est difficile de donner une juste place à chaque acteur et d'éviter les conflits d'intérêts. Pourtant cet équilibre est nécessaire si l'on souhaite que tous aient une même volonté de participer au mouvement de transition agricole et alimentaire.

MANQUE DE STRUCTURATION TERRITORIALE

L'objectif de mise en relation des acteurs nécessite plus qu'une animation épisodique, il faut bâtir des instances permanentes.

- Le Parc de Corse déplore ainsi le manque de structure pour organiser les circuits courts et les développer.
- Pour le Parc de Camargue, c'est au niveau de l'articulation avec les autres PAT du territoire que la structuration manque.

DES PAT DÉJÀ PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Dans certains territoires, des PAT sont déjà implantés et animés par d'autres acteurs. Les Parcs ne voient pas l'intérêt de développer leur propre PAT, d'autant que le plus souvent, ils accompagnent déjà ces PAT prépositionnés.

- Dans le Parc du Golfe du Morbihan, un PAT existe à l'échelle du Pays de Vannes depuis 2012. Ce PAT est

spécialement destiné à sensibiliser le grand public aux pratiques alimentaires. Par ailleurs, un autre PAT plus récent a été mis en place dans le Pays d'Auray. Le Parc ne voit donc pas l'intérêt d'initier un troisième PAT. Il souhaite plutôt relier les PAT existants et collaborer à une échelle plus grande.

- Dans le Parc de la Sainte Baume, ce sont deux projets PAT non portés par le Parc qui sont en démarrage sur le territoire. Le territoire du PAT de la communauté d'agglomération de la Provence-Verte couvre 14 des 26 communes du Parc. Étant donné que la plupart des communes sont déjà impliquées dans un projet PAT, le Parc voit son rôle plutôt dans l'accompagnement des PAT existants.

PROBLÈMES D'ÉCHELLE

Une autre difficulté vis-à-vis de la démarche de PAT vient de l'échelle du Parc.

- Le Parc des Préalpes d'Azur estime que son territoire n'est pas la bonne échelle pour porter un projet de PAT. Le Parc du Massif des Bauges a fait un constat similaire sur son territoire montagneux qui n'est pas une échelle appropriée pour développer un tel projet. Ce sont donc les agglomérations qui ont pris l'initiative d'engager une démarche de PAT.
- Pour certains Parcs, un PAT envisagé à une plus grande échelle s'avère plus pertinent pour la pérennité agricole du Parc. En Camargue, un PAT est porté par la Métropole Aix Marseille et le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, et permet de faire le lien entre bassin de production (le Parc) et bassin de consommation (Arles).
- Dans le cas du Marais Poitevin, le Parc est situé sur deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire), trois départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée) et huit communautés de communes ou d'agglomérations. Cet éparpillement administratif rend difficile une cohérence entre ces différentes entités.
- A contrario, pour le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, c'est la taille trop restreinte du Parc et sa production agricole peu diversifiée qui empêchent la création d'un PAT. Ainsi, le Parc ne travaille que peu sur l'alimentation et n'envisage pas la création d'un PAT. Il considère que la question est susceptible d'être mieux traitée à une échelle supérieure, celle de l'agglomération.
- Pour certains Parcs, la situation topographique et naturelle rend difficile le concept d'autonomie alimentaire et par conséquent de PAT. Le Parc des Landes de Gascogne est principalement constitué d'un massif forestier avec une faible production agricole.

Partie 6.

Échange et valorisation de bonnes pratiques

Au vu des difficultés détaillées ci-dessus, il paraissait pertinent de présenter de la même manière les facteurs facilitant la mise en place d'un PAT. Les entretiens ont permis de mettre en évidence trois piliers majeurs de la mise en place effective d'un PAT: la création d'outils de mise en réseau, le lancement d'actions de repérage menées pour mieux connaître les acteurs du territoire, l'appui extérieur d'acteurs pouvant accompagner les Parcs dans leurs projets. Ces trois piliers sont bien sûr interconnectés et développent entre eux des synergies.

PILIER 1 : LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ET LA MISE EN PLACE D'OUTILS AD HOC

▼ Outils d'identification et de localisation

Pour certains Parcs, l'enjeu de la mise en réseau des acteurs repose d'abord sur leur identification, puis sur leur localisation géographique. Des outils pourront faciliter une mise en réseau.



Annuaire des professionnels de l'alimentation (Baronnies Provençales) et listing des AMAP (Massif des Bauges)



Géolocalisation et carte d'identité du territoire (Chartreuse)



Demande de mise en réseau émanant des acteurs (Normandie-Maine)

En effet, le Parc des Baronnies Provençales a développé un outil original qui est un annuaire regroupant l'ensemble des professionnels travaillant dans le domaine de l'alimentation. Le Parc du Massif des Bauges a quant à lui établi un listing des AMAP et des relais de "La ruche qui dit oui".

Le Parc de Chartreuse a développé un outil de géolocalisation des producteurs qui permet également une connaissance fine des acteurs locaux et de leurs positionnements sur le territoire. Le Parc réfléchit également à la réalisation d'une carte d'identité du territoire pour identifier tous les acteurs et rôles qu'ils jouent.

Dans le Parc Normandie-Maine, les acteurs locaux ont formulé eux-mêmes le souhait de s'organiser sous la forme d'un réseau.

L'outil RESOLIS, utilisé par une douzaine de Parcs, apporte une connaissance fine des porteurs d'initiatives d'alimentation responsable et durable du territoire.

▼ Événements ponctuels de rencontre des acteurs

La mise en réseau passe par l'organisation d'événements qui permettent de développer une inter-connaissance entre les acteurs. Ces événements sont autant d'occasions permettant de créer des contacts pouvant déboucher sur des partenariats futurs.

- Séminaire de l'alimentation durable (Montagne de Reims)
- Forum "agriculture et alimentaire" (Périgord-Limousin)

Le Parc de la Montagne de Reims a organisé un séminaire en 2018 sur l'alimentation durable, réunissant plus de 100 personnes. Il a permis de mettre en relation les agriculteurs avec d'autres acteurs du territoire (personnes chargées d'établissements scolaires, infirmiers, etc.) afin de poser les bases de la création d'un PAT.

Le Parc Périgord-Limousin a organisé en 2017, dans la phase initiale de son PAT, un forum « agriculture et alimentaire » sous la forme d'un « Forum ouvert » afin de faire émerger les axes de travail du Parc et de ses partenaires pour construire l'alimentation de demain. Y ont participé



© PNR Scarpe-Escaut

des acteurs du développement agricole, des gestionnaires de restaurants collectifs ou traditionnels, des élus, des responsables d'associations, des représentants des parents d'élèves, des professionnels de l'alimentation ou de la santé, des agents de collectivités, des commerçants... Dans le Parc de Brenne, deux forums ouverts aux acteurs de l'alimentation (agriculteurs, restauration collective et commerciale, chambre d'agriculture, associations...) ont été organisés :

- Un forum d'amorce du dialogue entre acteurs permettant une identification des grandes problématiques alimentaires du territoire au regard de l'alimentation ;
- Un forum et des ateliers thématiques : échanges sur les différentes thématiques issues du premier forum pour faire ressortir des pistes d'action pour le futur PAT.

▼ Structuration coopérative et inclusive de la gouvernance

Pour certains Parcs, la mise en réseau effective des acteurs passe par leur intégration dans la gouvernance du PAT :

- Comité de Pilotage (Brenne et Luberon)
- Chargés de mission dédiés (Vercors)
- Inclusion des grandes agglomérations (Chartreuse)
- Coopération avec les élus locaux et autres acteurs (Massif des Bauges)

La gouvernance du PAT Brenne-PCVI comprend un comité de pilotage et un comité technique, qui rassemblent un grand nombre d'acteurs différents et permettent une meilleure prise en compte des enjeux du territoire dans les prises de décisions.

Dans le Parc du Luberon, la coopération et la participation à la gouvernance est également au centre de la démarche avec 3 comités différents et complémentaires.

Dans le Parc du Vercors, l'idée est de nommer des chargés de mission spécialisés et dédiés pour les PAT, afin de répondre au mieux aux enjeux locaux du territoire et de permettre un réel contact avec les acteurs.

Pour le Parc de Chartreuse, la gouvernance coopérative passe par l'inclusion des grandes agglomérations dans le PAT. Cela permet une plus grande ouverture et une adaptation du PAT aux spécificités locales. Partager le projet avec les acteurs principaux du territoire est essentiel pour créer une synergie en adéquation avec les besoins locaux. Le Parc du Massif des Bauges a réussi à développer la coopération avec les élus locaux et autres acteurs importants. Un travail commun, dynamique et riche a lieu entre les Chambres d'Agricultures, les élus, l'ensemble des filières, et les autres acteurs, notamment les structures gérant des alpages.

PILIER 2 : LA BONNE CONNAISSANCE DES ACTEURS LOCAUX ET LA MISE EN PLACE DES OUTILS AD HOC

La mise en place effective d'un PAT nécessite une connaissance de la situation agricole et alimentaire du territoire. De nombreux Parcs amorcent le projet par la réalisation de diagnostics de l'alimentation sur le territoire. Il s'agit d'identifier les besoins, les obstacles et les soutiens présents sur le territoire.

- Étude des potentialités (Corse)
- Diagnostic de l'approvisionnement (Normandie-Maine) et diagnostic des circuits courts (Avesnois)
- Méthodologie SPIRAL (incitation des actions) (Scarpe Escaut)

Le Parc de Corse a réalisé une étude des potentialités concernant les productions locales proches du tracé du GR 20. Cela permet de connaître ce qui est envisageable pour la mise en place de plateformes alimentaires et de proposer des scénarios et des objectifs plausibles.

Le Parc Normandie-Maine a réalisé une enquête visant à connaître les dynamiques relatives à l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité pour la restauration collective.

Le Parc de l'Avesnois a mené un diagnostic des circuits courts afin d'identifier les partenaires du territoire (communautés de communes, associations,...), les actions passées et en cours et les besoins spécifiques des partenaires du territoire.

Le Parc Scarpe-Escaut a mis en place un outil innovant d'incitation des actions sur le territoire avec la méthodologie SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All). Il s'agit de faire émerger les projets alimentaires à partir des besoins identifiés des consommateurs. Cette méthode est un processus qui interroge chacun sur son bien-être et vise à la réalisation d'actions concrètes, individuelles et collectives. Expérimentée pour la mise en place du PAT, la méthode a permis d'atteindre les objectifs du PAT et de mesurer le réel impact produit en matière d'amélioration du bien-être par les participants eux-mêmes. Ils sont ainsi de véritables acteurs de la transition vers une alimentation durable.

PILIER 3 : LA MOBILISATION DES APPUIS EXTÉRIEURS ET LA MISE EN PLACE DES OUTILS AD HOC

▼ **Soutien et conseils venant d'acteurs extérieurs**

L'aboutissement d'un projet de PAT est fortement influencé par l'accompagnement de médiateurs, pouvant apporter appuis financiers et conseils. Des associations très actives peuvent aussi contribuer à créer une dynamique propice à la création d'un PAT.

- Accompagnement par la DRAAF (Chartreuse)
- Appui d'un cabinet de conseil (Livradois-Forez)
- Création d'une association de mise en œuvre des actions (Brenne)
- Associations très actives du territoire (Pilat)

Le Parc de Chartreuse est accompagné par la DRAAF locale. Elle le guide notamment dans sa candidature de PAT et dans l'organisation de son projet.

Le Parc Livradois-Forez a recours au cabinet de conseil et de formation Solagro pour l'épauler dans sa démarche de PAT, en lien avec le projet « Afterres 2050 ». Le scénario Solagro permet de définir les axes stratégiques et les actions concrètes à mener pour aller vers une alimentation durable et responsable. L'outil de modélisation (MOSUT) permet d'élaborer des perspectives permettant de définir les besoins de production en fonction de l'évolution de la consommation et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Le Parc des Boucles de la Seine Normande avec les agglomérations voisines a également utilisé cet outil pour élaborer avec ses partenaires institutionnels des scénarios prospectifs pour l'avenir du territoire. Les données permettant de mieux connaître le système agricole et alimentaire d'un territoire (diversité de la production, besoins de la population, potentiel nourricier, évolutions tendancielle) testées avec le Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne (BASIC) sur 5 territoires sont des outils précieux à développer pour donner une boussole aux territoires et aux initiatives.

Pour le Parc de Brenne la démarche alimentaire est passée par la création de l'association « Cagette et fourchette ». C'est aujourd'hui un acteur fondamental dans la mise en œuvre des actions alimentaires sur le territoire. « Cagette et fourchette » travaille notamment sur la sensibilisation des consommateurs, l'éducation au goût, les circuits de proximité et la réduction du gaspillage alimentaire. Deux associations sont actives dans le Parc du Pilat : « De la ferme aux quartiers », une association de paysans, et « Terralim », un bureau d'étude coopératif.

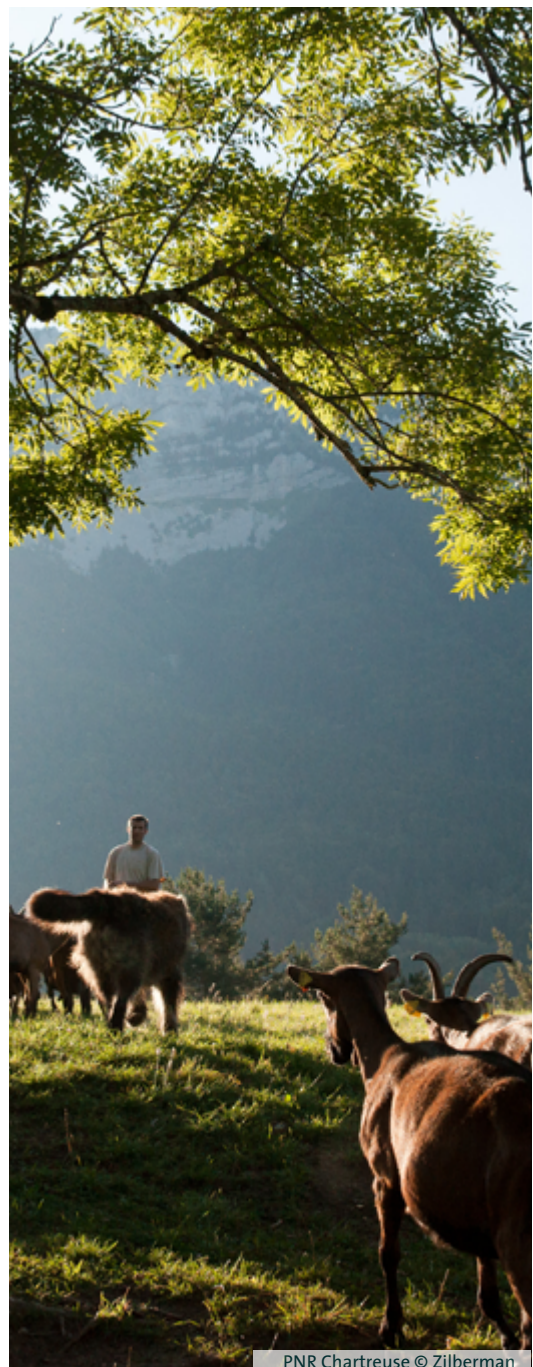
▼ **Matérialisation d'un soutien politique important**

Si le manque de soutien politique affecte sérieusement le développement d'un PAT, un soutien fort peut à l'inverse faire la différence pour sa réussite. Il peut prendre des formes variées :

- Rencontres régulières entre élus et techniciens (Chartreuse)
- Accompagnement du projet par des élus (Livradois-Forez)

Dans le Parc de Chartreuse, les élus et les techniciens œuvrent ensemble. Ils se rencontrent régulièrement depuis trois ans afin d'échanger, de définir et de suivre une stratégie commune pour faire progresser la transition agricole et alimentaire.

Dans le Parc Livradois-Forez, le PAT bénéficie d'un fort soutien politique. Les élus sont très concernés, ce qui est déterminant pour le bon développement du projet.



PNR Chartreuse © Ziiberman



Rappel des principaux points de l'étude

- Une grande majorité des Parcs travaille activement sur les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture ;
- 31 des 48 Parcs interrogés sont engagés dans un PAT ou dans la construction d'un PAT ou envisagent de s'y engager, 13 autres Parcs accompagnent des PAT implantés dans leurs territoires sans en assumer l'animation principale ;
- Le PAT est un outil que les Parcs doivent s'approprier pour donner de la cohérence aux actions qu'ils soutiennent et accélérer leur reterritorialisation.
- Le dispositif PAT permet aux Parcs de définir collectivement un projet alimentaire répondant aux besoins et aux attentes des acteurs locaux (producteurs et consommateurs). Le PAT est donc un outil malléable que les Parcs peuvent façonner selon les enjeux et les objectifs de leurs territoires et de leur charte.
- Les initiatives en place sont multiples et variées. Les PAT doivent les repérer, les reconnaître et se construire à partir de ces expériences pionnières.
- Les échanges de pratiques peuvent permettre aux acteurs du ou des systèmes alimentaires de cheminer sereinement sur des chemins de transition à condition de participer à une pédagogie de l'échange des bonnes pratiques et à des réseaux de pairs.
- Le PAT peut être porteur d'objectifs à long terme. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de développement durable des territoires et de transition agricole et alimentaire.

Conclusions

Les Parcs, territoires de référence d'une transition fondée sur l'expérimentation et l'innovation

Le système agricole et alimentaire d'un Parc s'inscrit dans un milieu naturel et culturel particulier. Il s'y adapte et prend un visage singulier et propre à chaque territoire. Cette diversité apparaît lorsqu'on parcourt les 48 fiches qui présentent les stratégies agricole et alimentaire de la quasi-totalité de nos Parcs. Ces stratégies alimentaires proposent autant de voies de transition vers cette alimentation responsable et durable que les présidents des Parcs ont déclaré vouloir construire dans un plaidoyer commun.

Les Parcs ont été créés pour démontrer que l'économie des sociétés pouvait être en harmonie avec l'environnement de la nature. Cette démonstration doit être faite dans nos territoires grâce à des démarches inspirées par le triptyque « expérimentation-innovation-transition ». Dans ce triptyque, c'est la transition et sa finalité qui donne le cap, mais c'est l'expérimentation et l'innovation qui construisent les chemins.

Nos territoires doivent devenir des références pour d'autres territoires qui souhaitent suivre la même voie. Cette agriculture et cette alimentation nouvelles forment ensemble l'un des piliers majeurs de la transition écologique et solidaire. Les Parcs sont engagés dans ces chemins de transition. Il était important de faire un point collectif, d'observer les caractéristiques des chemins empruntés par chacun des Parcs et d'apprécier ce que leur collectif peut faire pour les appuyer, pour faciliter les échanges, pour construire une pédagogie de l'exemple.

Nous sortons de cet exercice avec plusieurs enseignements. En effet, au terme de ce travail, nous pouvons mettre en avant trois convictions majeures :

► Tout d'abord, l'échelle des Parcs, reflétant la diversité de notre territoire national, est une excellente échelle pour penser et construire des dynamiques de transition alimentaire. Sur un territoire plus restreint, il serait difficile d'imaginer des systèmes alimentaires territorialisés équilibrés ; plus grand, le risque serait important de perdre la cohésion des acteurs locaux, qui sont essentiels pour créer et entretenir le mouvement de transition. Il n'en demeure pas moins qu'il

faut parfois dépasser cette échelle pour développer une coopération entre territoires, entre villes et campagnes, entre bassins de production et de consommation.

► Ensuite, nous avons la conviction que les exécutifs des Parcs peuvent et doivent jouer un rôle fédérateur et animateur du collectif des acteurs qui doit porter les processus de transition et, par ailleurs, que ces exécutifs doivent être aussi des médiateurs avec les autorités publiques qui ont la charge de construire des politiques publiques que nous espérons voir devenir des politiques pro-transition, pro-territoire et pro-diversité. La politique d'alimentation a besoin de dépasser les logiques de « silos » pour donner sa pleine mesure. Il est aujourd'hui paradoxalement difficile de financer des actions liées à l'alimentation durable et responsable et de passer de l'expérimentation à une vision plus globale. L'entrée santé, souvent insuffisamment reliée à l'alimentation, pourrait nous donner des arguments supplémentaires pour conforter ces ambitions.

► Enfin, pour qui prend la peine d'observer, la conviction que nos territoires fourmillent d'acteurs et d'initiatives déjà engagés sur un chemin de transition. Cette observation est nécessaire, car ces acteurs sont les véritables pionniers de la transition et le socle sur lequel construire cette pédagogie de la transition alimentaire.

Ce document avec ses fiches et l'analyse transversale proposée, élaboré avec notre partenaire RESOLIS dans une collaboration avec des étudiants, qui nous apportent leur savoir-faire, mais aussi leur jeunesse, est un bilan mais surtout un nouveau socle collectif qui va nous permettre d'avancer ensemble. Le sujet est aujourd'hui au cœur des débats citoyen, scientifique et politique. La crise sanitaire, que nous venons de vivre et dont nous ne savons pas le devenir, nous renforce dans notre volonté d'avancer. Nous pensons que la contribution de nos 56 Parcs dans ces débats et dans ce grand mouvement de transition peut et doit être essentiel et donc que notre responsabilité collective est grande.

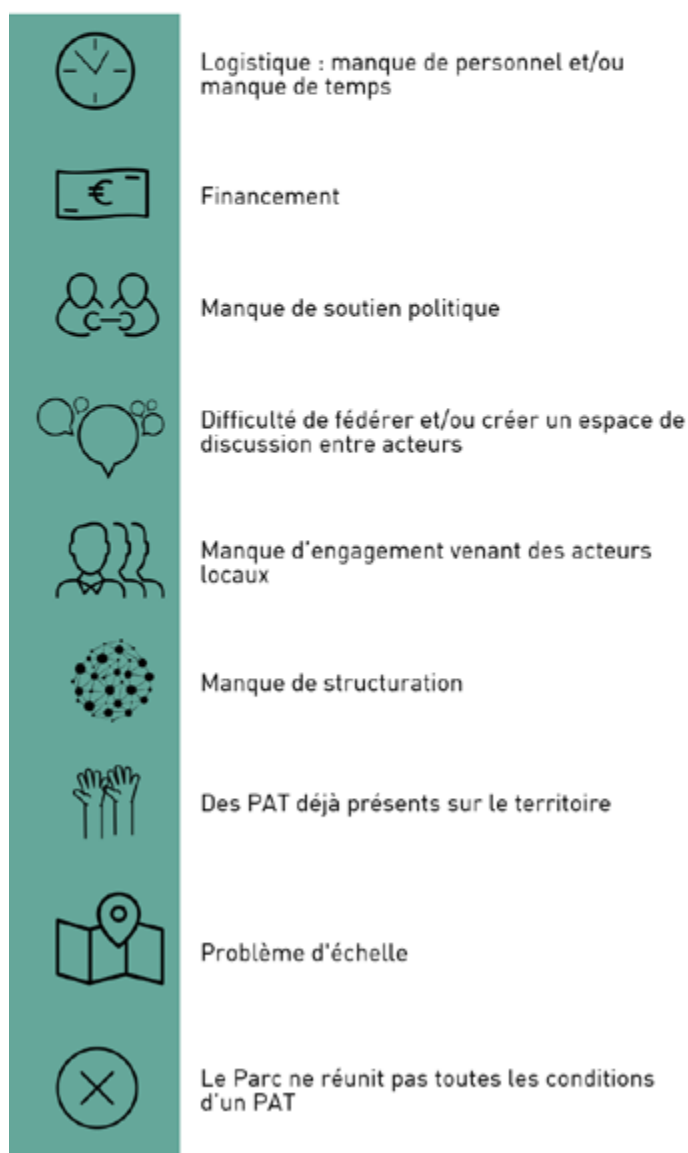
Michaël Weber, Président de la FPNRF

En résumé

LES RÔLES DU PARC



LES FREINS AU PAT



LES LEVIERS DU PAT





Remerciements

© M. Moulin

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont contribué aux différents documents présentés dans cette publication... Les chargés de mission des Parcs, les quatre étudiantes porteuses du projet collectif dont les apports ont été considérables, mais aussi les générations d'étudiants, particulièrement ceux de Sciences Po et des écoles d'agronomie, qui sont à l'origine du vaste patrimoine de données capitalisées dans l'observatoire de RESOLIS et dans la mémoire des analyses de la FPNRF concernant l'évolution du système alimentaire. Un grand merci aussi à notre partenaire RESOLIS avec qui nous partageons une même vision et un même engagement dans l'avancement vers une alimentation responsable et durable.

Rédaction partie analyse et fiches : Sidonie de Kermel, Heini Demougeot, Alina Koschmieder, Laure-Lou Tremblay, étudiantes à Science Po Paris

Relecture, réactualisation et corrections : Henri Rouillé d'Orfeuille, Marie Cosse, Sophie Dupraz et France Drugmant

Coordination : France Drugmant

Production graphique : Camille Garnier
www.camillegarnier.com



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr



Association RESOLIS

4, rue de la Sorbonne - 75005 PARIS

Tél. 01 56 81 64 48

alimentation@resolis.org

www.resolis.org



POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

www.parcs-naturels-regionaux.fr



REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



fb.com/FederationPNR



[@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

Avec le soutien de



Soutenu par

